

Une idée vous tient à cœur ?

Le département
vous accompagne !

jeparticipe.meuse.fr



Dépôt des idées citoyennes en ligne
du 01/09/2026 au 15/11/2026.

Pour toutes questions :

budgetparticipatif@meuse.fr – 03 29 45 77 22



LE DÉPARTEMENT
meuse

meuse.fr   

C'est quoi un budget participatif ?

C'est une démarche de démocratie participative, qui :

- Accorde des moyens financiers et un pouvoir de décision aux citoyennes et aux citoyens.
- Les invite à proposer des idées pour leur territoire, qui seront ensuite choisies par les citoyennes et citoyens eux-mêmes.

Qui peut déposer une idée ?

- **Toute personne de 11 ans minimum**, ayant une attache en Meuse (habiter ou avoir déjà habité en Meuse, ou exercer une activité professionnelle en Meuse, ou être un contribuable fiscal meusien).
- Associations.

Comment déposer une idée ?

- 1 Rendez-vous sur le site internet **jeparticipe.meuse.fr**.
- 2 Cliquez sur le bouton "Je dépose une idée".
- 3 Prenez connaissance du règlement.
- 4 Cliquez sur le bouton "Déposer votre proposition". Votre connexion ou votre inscription est requise à cette étape.
- 5 Remplissez le formulaire de dépôt des idées.
- 6 Publiez votre idée.

Besoin d'aide dans la rédaction ou lors du dépôt de votre idée ?

- **Contactez-nous** par mail ou téléphone :
budgetparticipatif@meuse.fr - 03 29 45 77 22
- **Rencontrons-nous** : liste des lieux de rencontre et événements disponible sur jeparticipe.meuse.fr ou fournie sur demande